

## **Loi sur les télécommunications**

### **Notification de décisions administratives**

#### **Faguiet Thierry, Avenue du Général de Gaulle 626, F-06700 St-Laurent du Var**

Dans le cadre de la révocation d'éléments d'adressage attribués, l'Office fédéral de la communication a décidé le 25 juin 2007 que:

1. Le numéro 0901 719919 attribué par décision du 20 octobre 2005 est révoqué avec effet immédiat.
2. L'effet suspensif est retiré à un éventuel recours contre la présente décision.
3. Smartphone SA est sommé de mettre le numéro hors service dans un délai de trois jours ouvrables après réception de la copie du dispositif de décision.
4. Les frais de procédure s'élèvent à 520 francs et sont mis à la charge de M. Faguiet Thierry. Ils doivent être acquittés dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur de la décision.
5. La présente décision est publiée dans la Feuille fédérale.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours à compter de la notification. Ce délai ne court pas du 7<sup>e</sup> jour avant Pâques au 7<sup>e</sup> jour après Pâques inclusivement, du 15 juillet au 15 août inclusivement et du 18 décembre au 2 janvier inclusivement. Le mémoire de recours est à adresser au

Tribunal administratif fédéral  
Case postale  
3000 Berne 14

Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire; celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains.

#### **Office fédéral de la communication**

Le non-paiement des frais de procédures dans le délai mentionné donne lieu au paiement d'intérêts.

*La décision mentionnée peut être demandée par le destinataire à l'adresse suivante:*

Office fédéral de la communication  
Numérotation et adressage  
Rue de l'Avenir 44  
2501 Bienne  
Téléphone +41(0)32 327 55 11  
Fax direct +41 (0)32 327 55 28